
Adresse des officiers municipaux de la commune d'Audieme (Finistère), lors de la séance du 27 thermidor an II (14 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des officiers municipaux de la commune d'Audieme (Finistère), lors de la séance du 27 thermidor an II (14 août 1794).
In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. pp. 39-40;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_21860_t1_0039_0000_9

Fichier pdf généré le 05/11/2020

nationale, nous jurons de ne voir partout que la patrie et de mourir pour elle. Vive la République, une et indivisible!

P. BOUFFARD (*off. mun.*), PELLÉ (*off. mun.*), GRENIER (*off. mun.*), N. TROUNARD (*off. mun.*), LA MONTAGNE aîné (*off. mun.*), SERRE (*off. mun.*), CHOYME (*off. mun.*), POULION (*off. mun.*), TEXIER (*maire*), ROBINET (*secrét.*), PAPIN (*substitut de l'agent nat.*), LOUCHÉ (*agent nat.*) [et 19 autres signatures].

b

[*Le corps municipal de La Magistère* (1), à la *Conv.*; *La Magistère*, 17 therm. II] (2)

Législateurs,

Nous avons frémy pour vos jours dans la séance du 9 et 10. Grâce vous soient rendues : la liberté est encore triomphante, les mesurres vigoureuses que vous avés prises ont hureusement conservé nos dignes législaturs, et sové la République.

Nous venons de nouveau renouveler le serment d'être toujours unis à la représentation nationale; vous inviter de rester à votre poste, et de livrer au glaive de la loy tous ceux qui ont tranpé dans cest orible conplot.

ORLIAC (*off. mun.*), M. ORLIAC (*off. mun.*), VERGNES (*off. mun.*), BAUBY (*maire*), FONVIELLE (*agent nat.*).

c

[*La comm. de Damville* (3), à la *Conv.*; *s.d.*] (4)

Citoyens représentants,

La commune de Damville, qui vous a voué le plus sincère attachement, et qui, dans aucune circonstance, ne s'en est écartée, qui, toujours, vous a considéré comme le seul et unique centre de réunion pour les bons citoyens et les vrais patriotes, a été saisie d'indignation et d'horreur lorsqu'elle a eu connoissance du plan horrible de conjuration qui a menacé vos têtes précieuses. Elle a dévoué Robespierre et ses complices à l'exécration des siècles. Recevés ses félicitations sur l'heureux événement qui a anéanti cette monstrueuse conspiration au moment de son exécution. Elle a adressé, avec toute la chaleur du sentiment et de la plus vive reconnaissance, des actions de grâces à l'Etre suprême qui préside aux destinées de la République, en veillant si visiblement sur la conservation de ses représentants.

Cette faction, oppressive et sanguinaire, est plongée dans le néant, puisque ses chefs ont expiré (*sic*) leurs forfaits sur l'échafaud. La République, tourmentée par une violente commotion, va se reposer dans le sein de la Convention nationale. L'infâme Robespierre, ce Catilina, n'est plus. Les rayons bienfaisants de la vertu et de la justice vont se répandre sur toute

la surface de la République. Les réclamations des opprimés seront entendues et accueillies dans le sanctuaire des lois. Une ligne de démarcation sera fixée entre les bons citoyens et les ennemis de la chose publique.

A vous seuls, sages législateurs, appartient le droit de faire des lois, de présider aux commissions, d'être les régulateurs des ressorts de la vaste machine du gouvernement. Votre sagesse et vos vues bienfaisantes, dirigées par votre énergie, se feront sentir sans obstacles sur tous les points de la République. Cette commune, par ses acclamations de *Vive la Convention nationale*, ne cessera de vous exprimer les sentiments de son dévouement.

Pour la municipalité : SAVARRE (*maire*), LHUILLIER (*agent nat.*) [et 5 signatures (d'officiers municipaux)].

Pour le comité de surveillance et révolutionnaire : OURY (*présid.*), PATRE (*secrét.*) [et 7 autres signatures].

Pour la société populaire : OURY (*secrét.*), LEROY le jeune (*présid.*) [et 55 autres signatures].

d

[*La municipalité de Pont-Croix* (1), à la *Conv.*; *Pont-Croix*, 21 therm. II] (2)

Législateurs,

Nous avons été saisis d'horreur en apprenant qu'il existait encore, parmi les représentants d'un peuple libre, des Cronvel et des Catilina. Ces assassins, grâce à votre courage et à votre fermeté, ont bientôt disparus du sol de la liberté. Le glaive de la loi les a frappé, et un horison bienfaisant a fait éclipser cette crainte qui avait navré nos coeurs.

Que n'étions-nous près de vous, législateurs! Nous vous eussions fait un rempart de nos corps, et nous aurions partagé avec nos braves frères parisiens ce dévouement juste et généreux pour la conservation de vos jours.

Pères d'un peuple libre, finissez vos glorieux travaux et vivez à jamais! Périront les traîtres et les tyrans! Ce sont les vœux les plus ardents de vos concitoyens.

Les officiers municipaux de la commune de Pont-Croix, district du même nom, département du Finistère : LE CORRE (*maire*), PORLODEC aîné (*off. mun.*), GUEZENNEC (*off. mun.*), LE BRIZ (*agent nat. provis.*), TESSIER (*off. mun.*), BOULAIN (*off. mun.*), PENNAMENT (*secrét. greffier*).

e

[*Les off. mun. de la comm. d'Audierne* (3), à la *Conv.*; *Audierne*, 20 therm. II] (4)

Législateurs,

Depuis 5 ans la France était debout contre la tyrannie. Le peuple français, lassé du des-

(1) District de Valence, Lot-et-Garonne.

(2) C 313, pl. 1250, p. 49. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 2 fruct.

(3) Eure.

(4) C 316, pl. 1266, p. 83.

(1) Finistère.

(2) C 313, pl. 1250, p. 33. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 30 therm. (1^{er} suppl.).

(3) District de Pont-Croix, Finistère.

(4) C 313, pl. 1250, p. 34. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 2 fruct.; *J. Sablier*, n° 1499.

potisme, fatigué de l'orgueil et des vices de toutes les castes oppressives, honteux de la bassesse et des crimes de la Cour, indigné des dilapidations scandaleuses, avait arrêté, au prix de son sang, de s'en débarrasser.

Déjà il commençait à goûter toutes les douceurs de vos glorieux travaux, lorsqu'une faction, sans doute à la solde du scélérat et principal agent de cette nouvelle Albion, a encore essayé de tout détruire.

L'histoire, qui transmettra à nos derniers neveux le tableau des journées des 9, 10 et 11 thermidor, ne taira pas l'hypocrite popularité de ces ambitieux, de ces intrigants qui projetèrent de sacrifier à leur passion la chose publique, et de remplacer par une nouvelle tyrannie, que le temps nous avait déjà fait oublier, tous les excès dont nos annales rougiront un jour.

Au milieu de tous ces intrigants que vous avez mis hors la loi, nous vous avons vus avec satisfaction soutenir la majesté d'un peuple libre. Et, forts de votre conscience et de votre vertu, nous vous avons vus avec admiration jurer de mourir à votre poste, plutôt que de manquer de déjouer une faction aussi criminelle qu'elle paraissait être l'ouvrage de l'étranger.

Continuez, législateurs. Restez fermes à votre poste, et ne permettez qu'aucune faction du dedans ni du dehors vous domine jamais! S'il vous faut des bras, parlez! Nous sommes à votre poste. Nous volons au premier signal, et nous verserons la dernière goutte de notre sang plutôt qu'un étranger nous donne la loi, ou que des satellites que nous avons proscrits viennent nous dominer.

Notre devise est et sera toujours de mourir pour notre patrie.

Jean LOUARN (*off. mun.*), LEBLOUCH (*off. mun.*), M. NOAGUEN (*maire*), F. YVEN (*off. mun.*), Jean URVOIS (*secrét.-greffier*), F.M. TÉCLUSE (*agent nat.*).

f

[*La comm. d'Evron* (1), à la *Conv.*; *s.d.*] (2)

Citoyens représentants,

Un nouveau Catilina cherchait à renverser la statue de la liberté. Le nuage s'épaississait dans les ombres de la nuit. L'orage grondait et allait éclater, mais votre énergie et votre dévouement pour la cause du peuple ont déjoués tous les complots liberticides, et le glaive de la loi a fait justice des traîtres. Grâce immortelles vous soyez rendues, grâces soient rendues à nos braves frères de Paris! Cette journée sera une des plus éclatantes dans les annales de la République. Continuez vos illustres travaux, restés au poste où la confiance du peuple vous a placés, que son bonheur soit le résultat des efforts que vous ne cessés de faire pour sa liberté.

Recevés entre vos mains, dignes représentants, le serment que nous vous faisons de ne

reconnaître d'autre pouvoir que la représentation nationale, et de rejeter avec horreur tout ce qui attenterait à la souveraineté du peuple; que tous les traîtres qui y attenteroient tombent sous le glaive de la loi! Vive la République, vive la Convention et nos braves frères de Paris!

DESPAGNOL (*maire*), M. LINEY (*agent nat.*)

[et 11 autres signatures].

g

[*Le conseil g^{al} de la comm. d'Uzès-la-Montagne* (1), à la *Conv.*; *Uzès, 20 therm. II*] (2)

Citoyens représentants,

Robespierre, ce Catilina, n'est plus, ainsi que ses complices. Ils vouloient détruire la représentation Nationale, et anéantir la liberté publique, mais la force, le courage de la Convention les a précipités dans l'abîme, et ils sont mort[s], enragés comme les tyrans. La patrie est sauvée par votre vigueur et par le dévouement des parisiens à ses représentants. Continués vos immortels travaux. Nous continuerons à démasquer et punir tous les ennemis du peuple, et nous dirons à nos concitoyens qu'aucun homme n'est rien à l'égard de la patrie, et que tout usurpateur des droits du peuple est un coupable qui doit disparaître du sol de la liberté. Vive la République! Vive la Montagne!

MAIGRON (*maire*), MATHIEU (*agent nat.*), JULIEN (*secrét.-greffier*) [et 18 autres signatures].

h

[*Les off. mun. de la comm. de Trévoux* (3), à la *Conv.*; *Trévoux, 21 therm. II*] (4)

Le voile du patriotisme couvrait des scélérats qui luttoient contre la liberté en parloirant la servir. Les complots les plus noirs s'ourdissaient dans l'abus de la confiance. Les plus terribles coups alloient se porter contre les pères du peuple, lorsque le génie de la liberté, en les préservant, a sauvé la patrie, et, dans un instant, a détruit avec éclat toutes les conspirations tramées depuis longtemps dans l'ombre. Grâce à la surveillance de la Convention, à son intégrité, à sa justice, nous respirons toujours l'air pur de l'égalité. Des monstres ambitieux ne s'élèvent plus sur les débris d'un peuple abusé; ils ne nagent pas dans le sang de ceux qu'ils vouloient sacrifier.

Jamais, non, jamais nous n'avons eus d'autres guides que la Convention entière; les discours fallacieux et perfides, les élans de quelqu'un de ses membres ne nous ont point éblouis. Notre devoir, l'exécution des lois, la pratique des vertus sociales, voilà le but que nous avons cherché; l'évidence justifie notre conduite, et nous venons, en citoyens libres, jurer de nouveau à la Convention en masse

(1) Gard.

(2) C 313, pl. 1250, p. 57. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 2 fruct.

(3) Ain.

(4) C 313, pl. 1250, p. 64. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 2 fruct.

(1) Mayenne.

(2) C 313, pl. 1250, p. 44. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 2 fruct.